



MAIRIE
DE
PENCREN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_6_68

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 18 h 30

LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Gaëlle QUERE, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Mélanie MALEUVRE (pouvoir à Annick JAFFRES) et Laëtitia MARREC (pouvoir à François MOREAU).

Date de convocation : 15 septembre 2026

Objet :

Dispositif PCAET « Communes en transition » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD).
Demande de subvention pour le projet de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2026.

Exposé des motifs :

La commune a adhéré à la démarche territoriale en signant la charte du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CAPLD en décembre 2025, affirmant ainsi sa volonté de contribuer activement à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'éclairage public représente un poste important de consommation énergétique pour la collectivité. Le vieillissement des équipements et leur moindre performance énergétique justifient aujourd'hui la mise en œuvre d'une opération de modernisation du parc d'éclairage public communal. La commune a engagé une action avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) via un programme pluriannuel afin de rénover l'éclairage public de son territoire.

Pour l'année 2026, le montant des travaux de rénovation est de 82 700,00 € HT. La participation du SDEF est 40 675,00 €. Le reste à charge de la commune est donc de 42 025,00 €.

Monsieur le Maire informe que la commune peut être éligible à l'octroi d'une aide financière de la CAPLD.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026_2_23 du 21 mars 2026 donnant délégation au maire ;

Vu la délibération n° 2025_007_053 du 15 décembre 2025 approuvant la charte d'engagement dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n° 2026_03_36 du 27 avril 2026 validant les travaux d'éclairage public pour l'année 2026 à savoir la rénovation de 45 mâts et les lanternes ;

Considérant la volonté de la commune de contribuer activement aux objectifs du territoire en matière de sobriété énergétique, de réduction des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer la convention financière avec la CAPLD au titre du dispositif PCAET « Communes en transition » pour le projet de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2026.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Stéphane HERVOIR



La secrétaire de séance
Céline BERDER-LANGUENOU

